



Benevole victime d'un accident mortel ! ! !

Par **badasi**, le **07/04/2008 à 20:53**

Bonjour, rn rnMa maman a été victime d'un accident mortel, chute d'un pommier rnL'accident a eu lieu dans une propriété privé, la cure d'une paroisse de l'église catholique d'une petite commune. rnMa maman était bénévole depuis plus de 40 ans dans cette paroisse. rn rnLes responsables de la paroisse nient le caractère bénévole de la tragique journée de l'accident sachant que les fruits de la récolte ont été redistribués à d'autres paroissiens et même à l'un de curé à l'instar de 2 autres journées de cueillette de la même semaine. Aucun fruit n'a été destiné à ma maman rn rnUne déclaration d'assurance a bien été faite mais les responsables de la paroisse, ils n'ont pas coché la case bénévole. rnL'assurance de la paroisse, nous demande d'apporter la preuve du bénévolat de la journée de cueillette. rnNotre assurance se retranche derrière cette demande pour ne rien faire. rn rnQue puis-je faire ? ? Il est très difficile d'apporter cette preuve . . . rnExiste t'il des cas de jurisprudence similaire auxquelles je pourrais me référer ? ? rn rnCette démarche n'est pas faite pour récupérer une quelconque somme d'argent mais simplement pour réparer une injustice, une personne qui a donné 40 ans pour une paroisse et qui en plus d'y perdre la vie toujours en travaillant pour les autres voit les responsables de la paroisse lui tourner le dos. rnToutes les sommes d'argent seront reversées à des œuvres de charité. rn rnMerci par avance pour vos conseils éclairés